

Zeitschrift: Action : Zivilschutz, Bevölkerungsschutz, Kulturgüterschutz = Protection civile, protection de la population, protection des biens culturels = Protezione civile, protezione della popolazione, protezione dei beni culturali

Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband

Band: 50 (2003)

Heft: 1

Vereinsnachrichten: AD de l'USPC le 17 Mai à Muttenz

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

COMME HÔTES DANS LE CANTON DE BÂLE-CAMPAGNE

AD de l'USPC le 17 mai à Muttenz

JM. L'Union suisse pour la protection civile tiendra sa 49^e assemblée ordinaire des délégués le 17 mai à Muttenz BL, suivant ainsi l'invitation de son association cantonale de Bâle-Campagne. Nous invitons cordialement nos membres et toute autre personne intéressée.

Le programme varié se présente comme suit:

Lieu:	Centre de formation de Coop Suisse, Muttenz
dès 8 h 45	Café et croissants
9 h 30	Salutations de la part de l'USPC Salutations de bienvenue du représentant de la commune de Muttenz Ouverture de l'assemblée des délégués Salutations du représentant du gouvernement du canton de Bâle-Campagne Salutations du représentant de l'Office fédéral de la protection de la population Affaires statutaires
11 h 15	Conférence sur le thème «La protection des biens culturels de la ville romaine d'Augusta Raurica» (Augst)
11 h 45	Apéritif et concert de la Big Band de Therwil; repas de midi
14 h	Déplacement par car spécial à Augst et visite guidée d'Augusta Raurica
16 h 15	Clôture officielle de l'assemblée des délégués et retour en car à Muttenz et Bâle-CFF

Nous nous réjouissons de vous voir venir en grand nombre à notre assemblée annuelle! C'est volontiers que nous vous adresserons le programme ainsi que le formulaire d'inscription.

Union suisse pour la protection civile, case postale 8272, 3001 Berne, téléphone 031 381 65 81, fax 031 382 21 02, e-mail szsv-uspc@bluewin.ch

Données et événements

JM. La Conférence des présidents (CP) de l'Union suisse pour la protection civile a fixé le programme 2003 suivant, lors de sa séance du 22 novembre 2002:

Assemblée des délégués

Le 17 mai à Muttenz; organisation: Association de la protection civile du canton de Bâle-Campagne. Fredy Ott a informé le CP des préparatifs que la section a effectués jusqu'ici en collaboration avec le secrétariat central de l'USPC.

Séminaire d'automne

Le 8 novembre, comme de coutume au Centre fédéral d'instruction de Schwarzenburg BE.

Séances

- *Conférence des présidents:*
le 26 novembre après-midi à Berne
- *Comité directeur:*
7 mars, 5 mai (évtl.), 28 mai, 22 août, 26 novembre, le matin à Berne.

CP du 22.11.2002: les points les plus importants

Ulrich Bucher a souhaité la bienvenue à Gerhard Baumgartner, de Ostermundigen, fraîchement nommé président de l'Association bernoise de la protection civile, et qui prenait part pour la première fois à la Conférence des présidents. Le poste de président central est vacant. L'Assemblée des délégués 2003 devra combler cette lacune. Des pourparlers sont sur bonne voie.

Dans le cadre des débats des Chambres fédérales relatifs à l'imposant projet de réforme Protection de la population, une délégation de

l'USPC a eu l'occasion, en 2002, de défendre les intérêts de la protection civile dans chacune des commissions de la politique de sécurité, celle du Conseil des Etats, le 25 avril, et celle du Conseil national, le 19 août. La nouvelle Loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPC) a été adoptée à une grande majorité du Parlement, le 4 octobre. Vers la fin de la Conférence des présidents, une surprise: une communication selon laquelle un référendum a été lancé contre la LPPC.

Les membres de la CP ont mis l'accent sur le besoin d'intensifier la coopération avec les responsables cantonaux de la protection civile/protection de la population, tâche incombant non seulement à l'USPC, mais encore à ses sections cantonales. Les connaissances techniques et l'expérience acquise sur le terrain doivent être mises à profit dans les commissions et groupes de travail des cantons et des communes. Ainsi, la mise en pratique de la nouvelle loi fédérale mettra un instrument valable dans les mains des cantons.

La CP a approuvé à l'unanimité la nécessité de recherches tendant à savoir si une revue unique et commune à toutes les organisations engagées dans la protection de la population serait réalisable. Toutes les organisations partenaires doivent lutter contre le problème de la diminution des abonnements et des annonces.

La collaboration avec l'Association suisse des organisations de protection civile (ASOPC) doit reposer sur la base d'un engagement. Peter Siegfried, membre du comité de l'ASOPC et également membre de la CP de l'USPC, devrait, sous réserve de confirmation par les délégués, le 17 mai, être élu membre du Comité directeur de l'USPC.

action

Les délais de rédaction de notre revue de la protection civile, de la protection de la population et de la protection des biens culturels, qui paraît en 2003 pour la deuxième année déjà sous sa nouvelle forme, sont:

n° 1	7 janvier
n° 2	25 février
n° 3	2 mai
n° 4	14 juin
n° 5	31 juillet
n° 6	20 septembre
n° 7	28 octobre

Veillez remettre vos textes par e-mail: szsv-uspc@bluewin.ch, par fax: 031 382 21 02 ou par la poste: Rédaction *action*, case postale 8272, 3001 Berne. Merci!

Et enfin...

Veillez penser à annoncer immédiatement, par écrit, au secrétariat central de l'USPC, les mutations concernant les membres de votre association cantonale. Les oublis pourraient entraîner des différences coûteuses, lorsque la maison Vogt-Schild déterminera le nombre des membres. □